n°19
Novembre 2008

Téléthon
5 ET 6 DECEMBRE 2008

# Oms infos

La lettre de l'oms de Villenave d'Ornon

# Le bénévolat

## La journée mondiale du bénévolat 2008

Etre dirigeant sportif bénévole, une autre façon d'être citoyen

En France, le nombre des bénévoles sportifs est estimé à 2 millions dont plus de 170 000 en Aquitaine. Malgré cela, en raison, en particulier, du phénomène du vieillissement du vivier de ces dirigeants, les besoins en bénévoles sont évidents. Et, sans bénévoles, les associations sportives n'existent rapidement plus !

Or, le statut et la fonction de bénévole offrent une occasion supplémentaire de « donner du sens à sa vie » et d'exprimer sa citoyenneté, sa générosité et son engagement au service de son environnement social.

Le 5 décembre prochain, les bénévoles de toutes sortes seront à l'honneur et occuperont l'actualité à l'occasion de la Journée Mondiale du Bénévolat.

Le Mouvement sportif aquitain et son Comité Régional Olympique saisissent cette opportunité pour promouvoir le bénévolat sportif et y sensibiliser les jeunes en s'adressant à eux, là où ils vivent leur situation de collégien, lycéen ou étudiant. Il s'agit alors de leur présenter les valeurs et l'intérêt de la démarche qui caractérise l'action bénévole.

CROS AQUITAINE FRANCE
COMITE REGIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF

La formule expérimentée en 2007 est reconduite. Cette année 2008, du 1er ay 5 décembre, des « messagers » dirigeants (tes) sportifs (ves) s'adresseront directement aux jeunes dans les établissements scolaires favorables à leur intervention.

En 2007, plus de 600 collégiens et lycéens avaient été visités par les messagers volontaires inscrits auprès du CROS d'Aquitaine et issus du Comité Régional, des ligues, de Comités départementaux, de l'AFCAM (arbitres) et du corps des enseignants d'éducation physique et sportive. Des permanents salariés du Mouvement sportif et d'associations avaient également apporté leur concours.

Vous êtes dirigeant sportif.

Vous voulez contribuer à la campagne de promotion du bénévolat sportif et être un de ces messagers à la rencontre de jeunes collégiens et lycéens pour présenter à ces derniers votre expérience et leur faire partager votre passion

## Dans ce numéro :


| | |
|---|---|
| Projet Sport-santé | 2 |
| Bénévole aujourd'hui | 2 |
| Un budget des sports dépecé | 3 |
| Demande de subventions 2009 | 3 |
| Adresses utiles | 3 |
| Agenda | 4 |
| Nos élus aux conseils de quartier | 4 |
| Infos diverses et utiles à la bonne marche ... | 4 |
| Nouveau | 4 |


Pour nous envoyer vos articles :
Office Municipal des Sports
Gymnase Nelson Paillou - av. du Commandant Moos
33140 Villenave d'Ornon

Téléphone :05 56 87 69 01
Télécopie : 05 56 75 93 25
Messagerie : oms-vo@wanadoo.fr
www.assos.villenavedornon.fr/oms

Directeur de la publication : François Bidou

Rédactrice en chef : Ghislaine Sorignet

**Bimestriel gratuit tiré à 300 exemplaires**

# Projet « sport-santé » (suite)

Dans notre précédent numéro (n° 18) il a été a rendu compte de ce projet porté par le Comité départemental des OMS de Gironde et mis en oeuvre par l'OMS de Villenave d'Ornon et d'autres OMS girondins.

Il devrait pouvoir débuter en janvier 2009.

Tous les clubs volontaires qui souhaitent s'engager dans cette démarche d'information, de formations et d'actions peuvent dès aujourd'hui prendre contact avec le secrétariat de l'OMS.

L'objectif général de l'action vise à « **préserver et promouvoir la santé par la pratique des activités sportives (APS)** ».

Il s'agit de sensibiliser et informer tous les publics* en visant l'amélioration de leur **« hygiène de vie »** autour de deux axes principaux :

Bien vivre (hygiène du corps)

**bouger** : pratiquer une activité physique suffisante et diversifiée

**s'alimenter** : s'hydrater et avoir une alimentation équilibrée et variée

Bien-être (psychologique et social)

**s'intégrer**, participer à la vie du groupe; respect de la règle et d'autrui

**s'épanouir**, avoir confiance en soi (estime de soi); refus des conduites à risque : addictions, drogues, dopage,...

Avec le partenariat actif des collectivités territoriales : les municipalités, le Conseil général, la Fédération Nationale des OMS (FNOMS), la DRDJS, le CDOS, ...

Il s'appuie sur l'engagement des membres des OMS, personnel du service des sports des communes, enseignants : primaire (prof des écoles) et secondaire (prof EPS), éducateurs sportifs, entraîneurs, dirigeants, personnels de santé : médecins, infirmières des collèges, associations de parents d'élèves...

Trois temps forts sont déjà prévus :

**remise d'un livret « pass santé sport»**** dès janvier 2009

**participation à la semaine du développement durable à Villenave d'Ornon** avec l'engagement de la Ville

**la journée du Challenge « sport santé »** avec remise de récompenses.

Dès janvier 2009, débutera la première phase de **communication et d'évaluation** avec la remise du livret à chaque volontaire- club sportif, établissement scolaire, particulier -et des actions de sensibilisation qui vous seront communiquées très rapidement.

Toutes vos actions sur ce thème seront les bienvenues et entreront dans le dispositif.

**L'objectif étant de rassembler le plus d'acteurs possibles pour sensibiliser les Villenavais à cette démarche en faveur de leur santé.**

---

* Publics visés : tous les publics !... volontaires

enfants : élèves inscrits à l'USEP (ou pas), à un club sportif, au CLSH, avec ou sans handicap ...

Adolescents : collégiens licenciés à l'UNSS (ou pas), à un club sportif, ...

Adultes : adhérents (ou pas) à un club sportif ou de loisir, quel que soit l'âge....

** *le nom de ce livret, en cours de réalisation, est susceptible de changer*

# Bénévole aujourd'hui

Qui n'a pas entendu parler de « crise du bénévolat » comme on évoque par ailleurs la crise des vocations ? Qui n'a pas entendu gémir et se lamenter sur la difficulté à rajeunir et féminiser les équipes de dirigeants associatifs ? Qui n'a pas entendu dire et redire que les bénévoles sont écrasés par les formalités ou les responsabilités ? Est-ce bien nouveau, sont-ils les seuls dans ce cas ?

Si l'on regarde de plus près, on s'aperçoit qu'on ne demande aux bénévoles ni plus ni moins qu'au citoyen « de base ». La qualité de bénévole ne confère aucun privilège et les exigences liées à la vie moderne, hautement informatisée, sont les mêmes que l'on soit salarié ou bénévole.

Jadis, pour prendre un exemple de la vie courante, la réglementation autour de l'automobile était assez libérale : pas de ceinture de sécurité, peu de limitations de vitesse, pas de triangle ni de gilet obligatoires, etc. Aujourd'hui, on se fait à toutes les contraintes, ce qui n'empêche pas – malgré le prix des carburants et leur caractère polluant – de préférer la voiture aux transports en commun et de se plier aux exigences du permis de conduire, lui aussi très coûteux. De la même manière, on pourrait comparer les procédures relatives au téléphone des années 60 et à celui du XXIème siècle...

**Non, le bénévole n'est pas « ringard » à condition qu'il évolue avec son temps**

Alors, dire que le bénévole de nos jours est une victime de la société, n'est-ce pas un peu excessif ? N'est-ce pas refuser de regarder en face les besoins réels du monde moderne ? Oui, il faut former les bénévoles ! ils n'ont pas la « science infuse », il ne suffit pas de proclamer « je le veux bien » pour se croire ou se voir reconnu compétent...

Et cessons d'opposer bénévoles et salariés ! Ce sont bien les premiers qui créent des emplois dans les associations et le recours à du personnel qualifié et rémunéré n'est pas un constat d'échec du bénévolat, c'est l'évolution normale vers davantage de « professionnalisme » et moins de « bricolage ».

Non, le bénévole n'est pas « ringard », à condition qu'il évolue avec son temps et qu'il cesse de se sentir persécuté en assumant pleinement son rôle de dirigeant, « parce qu'il le vaut bien ! »

Serge Roy Président de la FNOMS

# Un budget des sports dépecé

Loi de finances – L'ancienne ministre des Sports Marie-Georges Buffet monte au créneau

Les députés français ont débuté l'examen de la seconde partie celle des dépenses, du projet de loi de finances pour 2009. le prochain budget consolidé du ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative devrait s'élever à 996 millions d'euros en crédits de paiement, contre 1049 millions d'euros en 2008, soit une diminution de 53 millions d'euros et de 5%.

Au cours de la discussion qui a suivi, l'ancienne ministre des Sports et députée de Seine-Saint-Denis Marie-Georges Buffet a, elle, fait valoir son désaccord sur ce budget et leur intention de rester « mobilisés aux côtés des associations et du mouvement sportif pour qu'ils obtiennent les moyens de leurs missions ».

Au cours de son explication de vote, Mme Buffet à pointé plusieurs coupes significatives prévues dans le futur budget des sports : une baisse par exemple de « 15% des crédits dédiés aux conventions avec les associations de jeunesse et d'éducation populaire » ou encore le « programme jeunesse et vie associative qui perd plus de 11% ».

**Marie-Georges Buffet a fait valoir son désaccord sur ce budget et son intention de rester « mobilisée aux côtés des associations et du mouvement sportif pour qu'ils obtiennent les moyens de leurs missions ».**

Et quant au sport de haut niveau, si ses crédits sont amputés de 26 millions, c'est, dénonce la députée de Seine-Saint-Denis, « au titre d'exonérations de charges sociales accordées aux clubs sur le droit à l'image ». et, ajoute Mme Buffet, « on parle là de clubs qui peuvent payer des salaires de 133 000 euros annuels ! Une mesure sur mesure pour les grands clubs de foot qui ont déjà été autorisés à se coter en Bourse ! »

Bref, on s'éloigne à grandes foulées et à bourses coupées de la mission première d'un ministère des Sports car, comme l'a rappelé l'ancienne ministre, « les médailles germent dans les clubs et les équipements locaux, sur tout le territoire, avec l'accueil des enfants ».

Prochaine étape, le 19 novembre, où l'Assemblée se prononcera par un vote solennel sur l'ensemble du projet de budget pour 2009.

François Bidou

# Demandes de subventions pour 2009

Vous allez recevoir le formulaire de demandes de subventions à retourner en janvier pour l'année 2009.

Quelques changements dans le nouveau formulaire uniformisé et simplifié

- 2 formulaires demande de subventions de fonctionnement et exceptionnelle
- En annexe le budget de l'association est plus facile à remplir car en charges comme en dépenses il y a 2 colonnes :
    1. réalisé année n-1
    2. prévisionnel pour l'année concernée
- aux lignes 86 et 87, n'oubliez pas de mentionner l'estimation de la contribution des bénévoles (smic **x** par le nbre d'heures passées au service de l'association), à équilibrer en charges et en produits.
- Renseigner les subventions allouées en 2008 et demandées en 2009 par les divers organismes
- Fournir un certain nombre de documents pour que la demande soit recevable.

En cas de besoin, l'OMS peut vous aider à remplir les demandes.

## Rubrique : Adresses utiles

Nous vous proposons aujourd'hui : le site, nouvellement créé, d"Emplois-Loisirs-Gironde" www.elg33.org

Il peut vous être utile si votre association ou organisme recherche un emploi dans le champ du sport ou de la culture.

# Agenda :

Comme chaque année

L'OMS s'associe au Téléthon les 6 et 7 décembre et accueille tous ceux qui veulent contribuer à la collecte des dons et promesses de dons.

Le dimanche 7 décembre à partir de 10 heurs à l'Espace d'ornon pour une randonnée pédestre ou à vélo par les pistes cyclables de Villenave d'Ornon.

Un engagement symbolique de 2 € minimum en soutien à l'opération Téléthon sera demandé.

## Nos élus aux conseils de quartiers

| Quartier Sud | Quartier Ouest | Quartier Nord | Quartier Est |
|---|---|---|---|
| Jean-Marc POURTAU | Marie-José Abraté | Roland CREMET | Pierre Binard |
| C.A.V. | Sport pour Tous | OMS | USV Cyclisme |
| Bernard MARCHAIS | Daniel Rodriguez | Roland MANO | Michel Montuzet |
| Pignada Pétanque | SAV lutte | ST Delphin basket | Jeunesse Villenavaise |
| | Fabien DOUARIN | | |

## Infos diverses et utiles à la bonne marche des associations

### Procédures de vote

Peut-on, à la demande d'un seul membre, voter à bulletin secret lors des réunions de bureau ou de comité directeur?

Non, si rien n'est prévu dans les statuts ni dans le règlement intérieur, chaque proposition doit être votée selon les usages en cours dans l'association. Un administrateur ne peut donc pas exiger le vote à bulletin secret si ce n'est pas une pratique courante au sein de l'organisme. Toutefois, ce type de vote peut être recommandé en particulier quand il s'agit de s'exprimer sur le choix de personnes ou pour des projets importants pour l'association.

Source : Association mode d'emploi n° 97

### Remboursement de frais

Une demande de remboursement de frais rétroactive pour frais de déplacement d'un bénévole non imposable est-elle possible ?

S'il existe une délibération quelconque dans l'association qui cadre le remboursement des frais de déplacement, oui. Il faut tout simplement l'appliquer. Si non, ce bénévole n'a aucun « droit ». En revanche, compte tenu de sa situation financière, l'association peut tout à fait, si elle en a les moyens, prendre en charge tout ou partie de ses frais. C'est une bonne manière de rétablir un minimum d'équité entre les bénévoles qui peuvent abandonner leur créance parce qu'ils bénéficient d'exonérations fiscales et ceux qui, n'étant pas imposables, ne peuvent se le permettre.

Source : Association mode d'emploi n° 94

### Valorisation du bénévolat

Vous pouvez valoriser le travail des bénévoles, en prenant comme référence le salaire de base de chacun des métiers mais sans tomber dans une usine à gaz ! La base des calculs doit être la masse salariale du poste et pas seulement le salaire brut. Cette procédure, particulière aux associations, apparaît ensuite dans les comptes de la classe 8. Attention, il faut bien justifier cette valorisation (une fiche par bénévole avec le décompte des heures effectuées...). Si vous ne le valorisez pas, vous devez faire une mention en annexe des comptes annuels à propos du bénévolat

Source : Association mode d'emploi n° 97

Pour vos réunions, assemblées générales et repas conviviaux, l'OMS tient à disposition gratuitement un **VIDEO-PROJECTEUR** numérique et une **FRITEUSE** double-bac.
*Il sera seulement demandé un chèque de caution de 200 € restituté au retour du matériel.*

NOUVEAU à l'OMS
sono portable autonome avec 2 micros HF
à votre disposition dans les mêmes conditions que la friteuse et le rétroprojecteur